



**Direction Emploi Développement des
Compétences**

Décision n° 2026 - 82

Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de responsable secteur ingénierie formation à la direction Emploi Développement des Compétences

Réf. : 4.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2025-66 du 8 octobre 2025 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article 332-8,2. sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'à la direction Emploi Développement des Compétences, un emploi de responsable secteur ingénierie formation va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

- Manager l'équipe du secteur ingénierie / formation en veillant à encourager les contributions individuelles et collectives.
- Concevoir certains parcours de formation incluant différentes modalités de formation (présentiel, distanciel et toutes autres modalités) et structurer l'offre de formation de la collectivité.
- Consolider les besoins en formation et contribuer à la définition du plan pluriannuel de formation.
- Accompagner, conseiller et apporter une expertise aux directions métiers sur la formation individuelle et collective.
- Déployer la programmation annuelle du plan de formation.
- Assurer la construction et le suivi du budget alloué à la formation, optimiser les dépenses.
- Piloter certains marchés publics du service en lien avec la cellule de gestion.

- Mettre en place des indicateurs de performance et des outils d'évaluation de l'impact des formations.
- Développer des modes de formation alternatifs.
- Contribuer à l'amélioration continue du logiciel Neeva dans une logique de simplification et d'efficience.

Décide,

Article 1 : L'emploi de responsable secteur ingénierie formation à la direction Emploi et Développement des Compétences est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des attachés, à savoir au minimum / B 444 et au maximum / B 821, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2026,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le

4 MARS 2026

Pour la Présidente
La vice-présidente déléguée en charge
du Personnel

Aïcha BASSAL

mis en ligne le :

04 MARS 2026